Décision 26-DCC-23 du 27 janvier 2026

relative à la prise de contrôle conjoint du groupe Magnolia par le groupe Malakoff Humanis et la société Cazoo Finance

Posted on: 27 janvier 2026 | Secteurs :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Malakoff Humanis et société Cazoo Finance
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Magnolia

Lire

Le texte intégral
127.2 Ko